

## Communauté de Communes des Vosges du Sud

### Bilan de la concertation préalable de la procédure de mise en compatibilité du PLU de St Germain le Chatelet avec une déclaration de projet

La concertation est une démarche qui permet à la population d'accéder aux informations relatives à l'environnement mais aussi de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Elle précède l'enquête publique et conformément à la délibération n°056-2018 de la CCVS en date du 3 avril 2018, une procédure de concertation préalable d'une durée de 15 jours, du 14 au 30 mai 2018, a été mise en place et fait l'objet d'un bilan.

**Le bilan est le suivant :**

- **Registres mis à disposition du public en mairie de St Germain le Chatelet et au siège de la Communauté de Communes.**

Aucune remarque n'a été formulée dans les 2 registres.

- **Permanence publique de Free le 16 mai 2018 en mairie de St-Germain-le-Chatelet**

La population a été informée de la tenue de cette permanence par les moyens suivants :

- Affiche jaune dans le panneau d'affichage devant la mairie et devant l'école
- Affiche sur la porte de la mairie
- Info rapide distribuée dans chaque boîte aux lettres
- Actualité dans le bandeau des news sur le site Internet de la Commune

La permanence fut assurée par M. Enrique TORRES, de Free Mobile (Relations aux collectivités territoriales).

Suite à cette permanence, M. TORRES a établi un mail à l'adresse du maire de St Germain le Chatelet l'informant que :

- 3 personnes sont venues s'informer sur l'implantation du relais de téléphonie mobile et qu'elles étaient plutôt favorables à cette implantation.
- Une personne était inquiète quant à l'impact sur la santé. Du fait de la faible exposition sur le périmètre autour de la zone d'implantation, son inquiétude a été levée.

- **Publication des documents et de l'information en vue de la concertation sur les sites internet**

L'utilisation du site internet de la CCVS et de la Commune de St Germain le Chatelet a permis de diffuser l'information sur le projet et à propos de la concertation préalable :

<http://www.ccvosgesdusud.fr/ccpsv/mise-en-compatibilite-du-plu---commune-de-saint-germain-le-chatelet.htm>

<http://saint-germain-le-chatelet.fr/>

**En conclusion**, les modalités précisées dans la délibération ont été respectées et la collectivité a même ajouté des moyens d'informer et de consulter la population avec notamment la permanence en mairie qui a été l'objet d'une information très large.